

14 JUN 2018

Pièce N°1(AONS - Travaux)

Avis d'Appel d'Offres National Simplifié

Monsieur **TALL Ousmane Secrétaire Général**, lance au nom et pour le compte du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de **l'établissement d'un contrat de réalisation des travaux, relatif à la maintenance de l'ensemble des climatiseurs du Département**, tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

1. Les entrepreneurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS en deux exemplaires (un original et une copie), et de la déposer sous plis fermé au siège de (*la CIMAC*), au plus tard le **26/06/2018 à 11h 00mn**.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, Offre relative à l'établissement d'un contrat de réalisation des travaux, relatif à la maintenance de l'ensemble des climatiseurs du Département, à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».
3. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le **26/06/2018 à 12h 00mn** à la salle de réunions du MPEMi. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
4. Les candidats qui ont retiré le dossier sont invités à la séance d'information et/ou de visite des lieux organisée le **20/06/2018 à 11h 00mn** au Ministère.
5. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le **21/06/2018 à 17h 00mn**.
6. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires,
 - iii. Qualification du personnel clé et planning d'exécution,
 - iv. Montant corrigé de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugé satisfaisante.
7. La Commission,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'AONS et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

Signature



